



ACADÉMIE DE GRENOBLE

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

Division des Examens et Concours

Réf N° 2020-994/DEC 4/YT

Affaire suivie par :

Yasmina Tomé

Tél : 04 76 74 72 48

Mél : Yasmina.Tome@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 03 septembre 2020

La rectrice de l'académie

à

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

Mesdames et Messieurs les candidats

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session de septembre 2020 du brevet de technicien supérieur « **Electrotechnique** ».

La présente note comporte une annexe.

I - CENTRES D'EXAMEN

Quatre centres d'examen sont prévus pour le passage de l'ensemble des épreuves écrites :

Lycée Du DAUPHINE

Bd Rémy Roure - BP 1113

26103 Romans-sur-Isère

Tel : 04 75 02 28 93

pour les candidats individuels de l'Ardèche et de la Drôme

Lycée Pablo Neruda

35 rue Henri Wallon

38400 St Martin D'Hères

Tel : 04 76 25 07 22

pour les candidats individuels de l'Isère

Lycée René PERRIN

41, Rue René Perrin

73400, Ugine

Tel : 04 79 37 30 55

pour les candidats individuels de la Savoie

Lycée Jean MONNET

1, place De Lattre de Tassigny

74106 Annemasse

Tel : 04 50 87 18 36

pour les candidats individuels de la Haute-Savoie

II - CONVOCATIONS

Une convocation vous sera adressée quinze jours avant les épreuves.

Vous prendrez connaissance des dates des épreuves en **annexe I** de la présente note.

Les centres d'examens ainsi que les informations concernant l'épreuve orale d'anglais seront précisés sur les convocations.

Vous veillerez à contacter le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) de votre centre d'examen de rattachement afin qu'il vous communique les jours et heures de passage pour les épreuves orales et pratiques.

III - LIVRETS SCOLAIRES - CALCULATRICE

Si vous possédez un livret scolaire, vous devrez le remettre au chef de centre d'examen dans lequel vous passerez les épreuves écrites.

Lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, tous les modèles de calculatrices avec mode examen ainsi que les calculatrices dépourvues de mémoire, sont autorisés.

Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, celui-ci devra être activé durant les épreuves, à la demande du surveillant.

IV - CONSIGNES PARTICULIÈRES A CERTAINES ÉPREUVES

1 - E2 - Langue vivante étrangère - Anglais

Cette épreuve est composée de deux sous-épreuves :

- E2A - Compréhension de l'oral (durée : 30 mn sans préparation)

Cette situation est organisée pour un groupe de candidats. Le titre de l'enregistrement est communiqué au candidat. Cette sous-épreuve consiste en trois écoutes, espacées de deux minutes, d'un document audio ou vidéo dont le candidat rendra par écrit en français.

- E2B - Expression orale (durée : 15 mn assorties d'un temps de préparation de 30 minutes)

Cette épreuve prend appui sur deux ou trois documents textuels et iconographiques. Le candidat effectue une brève présentation personnelle (une ou deux minutes environ) puis il fait une présentation des documents.

2 - ÉPREUVE E5 – PROJET TECHNIQUE INDUSTRIEL – RECUPERATION DU DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique sera envoyé **avant le lundi 07 septembre 2020**, par mail aux candidats individuels par l'adresse suivant : yasmina.tome@ac-grenoble.fr.

3 – ÉPREUVE E6-1 – ORGANISATION DE CHANTIER – RECUPERATION DU DOSSIER TECHNIQUE

Le dossier technique sera envoyé par mail **avant le lundi 07 septembre 2020**, aux candidats individuels par l'adresse suivant : yasmina.tome@ac-grenoble.fr.

4 - ÉPREUVE E6-2 – DEPOT DES RAPPORTS DE STAGE

Les candidats libres doivent transmettre leur rapport de stage au **Lycée Henri LAURENS ST VALLIER** - Chemin des Rioux 26240 Saint-Vallier, à l'attention de **M. Philippe ANJOLRAS**, DDFPT, pour le **vendredi 25 septembre 2020 délai de rigueur**.

Conformité des dossiers

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention «non valide» à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat. L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention «non valide» est portée à l'épreuve.

La non conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- **absence de dépôt du dossier,**
- **dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen ou de l'autorité organisatrice,**
- **durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen,**
- **documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.**

IMPORTANT : les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront OBLIGATOIREMENT fournir, au moment du dépôt de leurs dossiers, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

IV - JURY DE DELIBERATIONS – RESULTATS - DIPLOMES

Les délibérations du jury se dérouleront au rectorat de Grenoble, sous la présidence de M. Guy Chateigner, IA-IPR de STI

La date vous sera communiquée ultérieurement.

Résultats : la liste des résultats sera affichée dans le centre de délibérations et pourra être consultée sur le site internet de l'académie de Grenoble.

Les relevés de notes seront envoyés par mes services au domicile de chaque candidat dans les jours qui suivront les délibérations.

Les diplômes des candidats individuels leurs seront adressés directement par courrier recommandé dans le courant du mois d'octobre 2020.

Je vous remercie de me faire connaître tout changement d'adresse personnelle qui interviendrait dans l'année en cours.

V - DOSSIERS-MEMOIRE ET CERTIFICATS DE STAGE

Les dossiers mémoire doivent être conservés par les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante, c'est à dire jusqu'au **vendredi 15 octobre 2021**.

Les certificats de stage seront remis aux candidats qui en feront la demande.

Pour la rectrice et par délégation
Le chef de la division des examens et concours

Laurence Giry

**ANNEXE I - CALENDRIER DES EPREUVES
BTS « ÉLECTROTECHNIQUE »
SESSION SEPTEMBRE 2020**

Dates	Horaires	Epreuves	Nature
Mardi 15 septembre 2020	14h00 à 18h00	E1 - Culture générale et expression (1) (2)	Ecrit
Lundi 14 septembre 2020	14h00 à 17h00	E3 – Mathématiques (3)	Ecrit
Mercredi 16 septembre 2020	08h00 à 12h00	E4.1 - Pré étude et Modélisation (3)	Ecrit
	14h00 à 18h00	E4.2 - Conception et Industrialisation (3)	Ecrit
Mardi 06 octobre 2020 : les candidats de la Haute-Savoie Mercredi 07 octobre 2020 : les candidats de La Drôme, de l'Isère et de la Savoie	A partir de 08h00	E5 - Projet technique industriel : Présentation du projet	Oral
Mardi 06 octobre 2020 : les candidats de la Haute-Savoie Mercredi 07 octobre 2020 : les candidats de La Drôme, de l'Isère et de la Savoie	A partir de 08h00	E6 - Epreuve professionnelle de Synthèse (1) U6.1 Organisation de chantier U6.2 Rapport de stage de technicien en entreprise	Oral Oral

- (1) Pour les candidats ne présentant pas ces épreuves en CCF
(2) Les candidats ne pourront quitter la salle que 2 heures après le début de l'épreuve
(3) Les candidats ne pourront pas quitter la salle avant la fin de l'épreuve